

M. Castleden: Je désire poser au ministre une question relative à la pension d'invalidité. Depuis quelques semaines j'ai pris connaissance du cas d'une dame de ma circonscription qui est rivée à la chaise roulante, très infirme et incapable de vaquer même aux soins du ménage. Elle a un fils de 14 ans qui va à l'école. Son mari travaille. On lui a refusé la pension d'invalidité. Sa voisine, qui touche la pension d'invalidité, peut vaquer aux soins du ménage, et de fait, cultive son jardin et rend à l'autre de fréquentes visites. A qui dois-je m'adresser pour faire reviser son cas? Il s'agit d'un programme à participation égale des gouvernements fédéral et provincial.

L'hon. M. Martin: Si l'honorable député veut bien me soumettre le cas, je verrai à le faire reviser immédiatement.

M. Castleden: Je serai heureux de le faire. Je n'ai pas mené une enquête approfondie, mais y a-t-il une commission à laquelle ces gens peuvent en appeler pour obtenir la révision de leur cas? Est-ce un organisme provincial ou fédéral?

L'hon. M. Martin: Le cas est étudié par deux médecins, dont l'un représente le gouvernement provincial et l'autre le gouvernement fédéral. Lorsqu'il y a divergence d'opinion, on demande l'avis d'un troisième médecin qui n'est pas au service du gouvernement. Si l'honorable député veut bien me confier les détails du cas en question, je verrai à en hâter l'examen le plus possible.

M. Castleden: Je remercie le ministre de m'en donner l'assurance. L'appel devrait-il être fait aux autorités provinciales?

L'hon. M. Martin: Oui, aux autorités provinciales.

M. Castleden: Mais, ordinairement, c'est à elles qu'on doit s'adresser pour signaler aux fonctionnaires ce qui se passe.

M. le président suppléant: Le crédit est-il adopté?

M. Blackmore: Monsieur le président, je suis peiné de gâcher les plans que le ministre avait dressés pour ce soir en prenant la parole à cette heure tardive, mais je me suis efforcé de donner à tous les autres députés l'occasion d'exprimer leurs vues et de soumettre leurs propositions avant de commencer à traiter de cette très importante question de la pension de vieillesse. Nous avons beaucoup entendu parler des difficultés qu'éprouvent les vieillards pensionnés. Puis l'honorable représentant de Fort-William s'est levé et, d'un grand geste du bras, il a écarté toutes les possibilités de faire quelque chose pour ces malheureux en demandant quel impôt nous pourrions prélever pour donner aux

vieillards pensionnés le genre de traitement auquel ils ont sûrement droit.

J'aimerais parler du document que le député de Mackenzie a mentionné hier soir dans un discours que j'ai trouvé excellent, un discours réaliste et débordant de faits. J'aimerais rappeler à la Chambre que le député a traité des constatations du Conseil du bien-être de la région métropolitaine de Winnipeg. Ce n'est pas un organisme qu'on peut facilement tourner en ridicule.

Le Conseil de l'assistance publique du grand Winnipeg est un organisme sérieux composé de Canadiens intelligents doués de sens pratique. Voici ce que nous a dit le député de Mackenzie en s'appuyant sur ce qui figure à la page 16 d'un ouvrage préparé par ce même conseil de l'assistance publique du grand Winnipeg et qui a pour titre *Age and Opportunity*. Il nous a cité les besoins suivants qui, selon l'organisme en cause, sont ceux des vieillards pensionnés: Loyer: \$20 par mois; nourriture: \$30 par mois; habillement: \$10 par mois; église: \$2 par mois; frais médicaux: \$3 par mois; cotisations, petites occupations: \$5 par mois; transports: \$4.50 par mois; imprévus: \$5 par mois; blanchissage: \$2 par mois, ce qui fait au total \$83.50, tandis qu'aujourd'hui, l'intéressé ne touche que le montant magnifique de \$40 par mois.

Il y a toute une série de circonstances, monsieur le président, que la Chambre ne peut, à mon avis, se permettre de négliger en l'occurrence. Le ministre nous a dit qu'il faudrait pour cela un montant énorme, et nous l'admettrons. Mais ce que nous persistons à vouloir oublier dans presque tous les cas, c'est que les produits répondant à ces besoins se trouvent ici même, au Canada. Les moyens de production sont également dans notre pays et si l'on ne produit pas ces marchandises au Canada, c'est parce qu'on ne les achète pas, et si on ne les achète pas, c'est parce que le public n'a pas assez d'argent pour le faire. Voilà ce qui se passe d'un océan à l'autre dans notre pays. Or, nous n'en semblons nullement frappés.

La dernière fois que j'ai pris la parole, en cette enceinte, j'ai rappelé que les Indiens qui parcouraient les plaines il y a un siècle et demi ne manquaient ni de bisons, de poisson, de bois de chauffage, de fruits sur les collines ni de maintes autres choses et tous les Indiens étaient en mesure de se procurer tout ce dont ils avaient besoin. C'est à l'homme blanc qu'il était réservé de constater que plus on produit plus on est pauvre, plus on a de bisons, de poisson, de bois, de fruits, moins on se trouve en mesure d'en profiter.

Je vois que ce langage n'apparaît pas du tout conforme à la réalité à un grand nombre